



Ville de Mèze

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX STATIONNEMENT INTERDIT N° 8 RUE GAFFAROT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par les établissements « BOUZAT MERCORENT », sis 250 Alphonse Beau de Rochas à Béziers,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux n° 2 impasse Christol mercredi 12 juillet 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de l'entreprise à hauteur du n° 8 rue Gaffarot, mercredi 12 juillet 2023, de 08h00 à 19h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par les établissements « BOUZAT MERCORENT », sis 250 Alphonse Beau de Rochas à Béziers, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 27 juin 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

